

INE



CGT Services Publics
de l'Hérault

CGT

nosdroits.cgt34@gmail.com

Le mag

L'INFLATION TOUCHE TOUS LES AGENTS PUBLICS

◆ L'inflation, entre prime pouvoir d'achat et point d'indice

Dernièrement, nous avons fait un point sur la prime « pouvoir d'achat » spéciale Fonction Publique Territoriale, entièrement à la discrétion de nos employeurs publics, alors qu'elle est de droit pour les Fonctions Publiques d'Etat et Hospitalière.

Si votre collectivité n'a pas souhaité vous en faire bénéficier en 2023, il est encore possible de la négocier, puisqu'elle peut être versée jusqu'au 30 juin 2024 (art 7 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023).

Nous vous renvoyons sur notre argumentaire pour en justifier le versement (magazine de septembre et d'octobre), au vu de la paupérisation des agents publics.

Même si en janvier 2024, le gouvernement octroie 5 points d'indice majoré à tous les agents publics comme « mesures de revalorisations salariales » (environ 25€ brut en

plus sur notre bulletin de salaire), cela ne compensera en rien l'inflation que les agents subissent de plein fouet depuis tant d'années.

En page 2, vous trouverez un comparatif pour certains grades du montant des salaires que nous devrions toucher si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000.



LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Perte de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1^{er} janvier 2000 pour les échelons de fin de grade

	Grilles catégorie C			
	adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation, agent social, etc.			
	Valeur mensuelle du point d'indice	Echelle C1	Echelle C2 <i>Ppal 2^{ème} classe</i>	Echelle C3 <i>Ppal 1^{ère} classe</i>
Echelon de fin de grade		11 ^{ème}	12 ^{ème}	10 ^{ème}
Indice majoré		382	420	473
Salaire indiciaire brut	4.92	1 881€	2 068€	2 328€
Salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation	6.33	2 419€	2 659€	2 995€
Perte mensuelle		-538€	-591€	-667€

Perte de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1^{er} janvier 2000 pour les échelons de fin de grade

	Grilles catégorie B			
	Rédacteur, technicien, animateur, chef de service de police municipale, etc.			
	Valeur mensuelle du point d'indice	Echelle B1	Echelle B2	Echelle B
Echelon de fin de grade		13 ^{ème}	12 ^{ème}	11 ^{ème}
Indice majoré		503	534	587
Salaire indiciaire brut	4.92	2 476€	2 629€	2 890€
Salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation	6.33	3 184€	3 381€	3 716€
Perte mensuelle		-708€	-752€	-826€

LA HAUSSE DU POINT D'INDICE

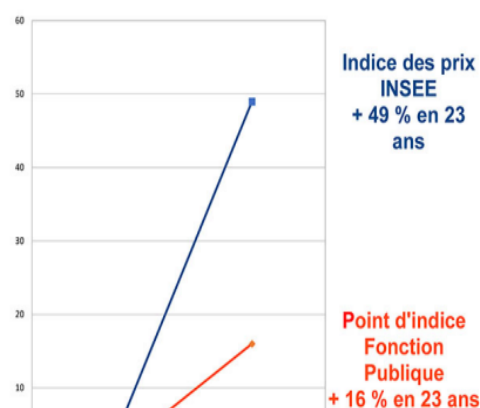
Elle est de 1,5 %, ce qui le porte à 4,92 €. Mais le problème, c'est que le retard accumulé est considérable, en témoigne le graphique comparant l'évolution du point et de l'inflation depuis janvier 2000.

Si le point avait suivi l'inflation depuis 2000, sa valeur ne serait pas 4,92 € mais 6,33 € ! **C'est ce qui amène**

la CGT à revendiquer son passage à 6 €.

Et les 5 points uniformes accordés à tous-tes les agent-es à la date tardive du 1^{er} janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Évolution 2000-2023
(au 1^{er} juillet 2023 après augmentation :
Point à 4,92 €)



Si le Point d'indice avait suivi l'inflation :

Point en 2000	Inflation	Point en 2023
4,25 €	1,49	6,33 €

Pour la CGT, les revalorisations salariales passent par :

- ✓ L'augmentation immédiate du point d'indice à 6 euros ;
- ✓ L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles et la reconnaissance des qualifications ;
- ✓ La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- ✓ L'augmentation générale des salaires ;
- ✓ Attribution du CTI aux 100 000 agentes et agents des filières de la Petite enfance, du sociale, médico-sociale et de l'animation encore exclus du Ségur;

Les intentions du gouvernement conduisant à une année de gel supplémentaire des rémunérations dans le champ de la fonction publique pour 2024 sont une provocation indigne.



		QUE CHOISIR
Achats en grande surface		+9,5%
Alimentaire		+10%
Hygiène Beauté		+7%
Électricité		+27%
Gaz		+11%
Gazole		-7%
Essence		+3%
Fioul		-18%
Équipements de la maison		+3%
Forfaits (téléphonie, Internet)		+7%
Multirisques habitation		+3%
Mutuelles santé		+5%
Banques		+3%
Loyer		+2,3%
Dépenses de logement		+5%
Achat de véhicule		+3%
Dépenses de transport		+5%
Restauration, hôtels, loisirs		+4%
Habillement		+3%
Santé-social		+7%
INFLATION TOTALE Novembre 2023		+5,3%



Intéressé-e par une adhésion à la CGT ?

Je, soussigné-e, Prénom :
 Né-e le:
 Grade :
 Collectivité :
 Adresse personnelle :
 Tél : Courriel :@.....

*souhaite adhérer au syndicat CGT
 Cotisation mensuelle : 1% du salaire mensuel sans les primes
 (ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%)*

Date:

Signature:

Retournez ce talon à :

**Ne dites plus :
 QUE FAIT
 LA CGT ?**

Faites-la !



J'adhère

Jérôme VIDAL
 CONTACT@CGT-TERRITORIAUX34.FR
 06.87.04.03.33